



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2020)

AVIS EST DONNÉ, aux personnes intéressées que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2020, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 5 novembre 2019, à compter de 19 h**, à la Maison du citoyen, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy.

Fait à Montréal, le 22 octobre 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat